

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars, à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier dûment convoqué le 3 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnaud-Montratier sur convocation de Monsieur Dominique MARIN, Maire.

**Présents** : Claudine BOISSEL, Aurélien BONNEMORT, Gilbert BROCARD, Jean-Luc CAMBE, Lysiane CLARY, Gaëlle DUCHENE, Isabelle ESPITALIER, Patrick GARDES, Nicolas GAUZIN, Angélique GINIBRE, Sébastien LAFARGUE, Eliane LAVAL, Céline MARIN-BONNEMORT, Valérie PELERAN, Joëlle SANSON

**Excusés avec procuration** : Bernard RESSEGUIER a donné procuration à Joëlle SANSON, Claire PERROTTE a donné procuration à Céline MARIN-BONNEMORT,

**Absents** : Sébastien FOURNIOLS, Michel LACOSTE, Mathieu VINEL

Excusé : Pascal RESSIGEAC

**Secrétaire de séance** : Claudine BOISSEL

**1) – Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2026 :**

Délibération votée à l'unanimité

**2) – Approbation d compte financier unique communal de l'année 2025 :**

Délibération votée à l'unanimité

**3) – Affectation de résultat du budget commune 2025 :**

Délibération votée à l'unanimité

**4) – Approbation du compte financier unique lotissement de l'année 2025 :**

Délibération votée à l'unanimité

**5) – Avenant n° 1 à la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) valant convention-cadre « petites villes de demain PVD » :**

Délibération votée à l'unanimité

**6) – Autorisation de signer la convention d'entretien des routes départementales de la commune de Castelnaud-Montratier en agglomération :**

Délibération votée à l'unanimité

**7) – Régularisation de signature de la convention de servitude au 1337 route de Cahors :**

Délibération votée à l'unanimité

**8) – Autorisation de signer la convention pour l'entretien de contrôles des appareils de défense contre l'incendie :**

Délibération votée à l'unanimité

**9) – Suppression des communes déléguées de Castelnaud-Montratier et Sainte-Alauzie :**

Délibération votée par 17 voix pour et 1 voix contre

Séance levée à 22h 20

*Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage extérieur.*

Le Maire : Dominique Marin

